

# **PROCES VERBAL**

# ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du 13 décembre 2017 de l'Association « Crèche Les Galopins – Marsens »

Lieu: 1633 MARSENS - salle de cinéma « Paradiso »

**Heure**: 17h00

# Liste des présences :

# Membres du comité :

- Christa Leu, vice-présidente
- Corinne Baumann, membre
- Nicole Moret, membre
- Patricia Ayer, membre

### Membre de la direction :

- Sylvie Roch, Directrice administrative/RH

26 parents présents 4 représentants de commune 30 procurations

# Excusés:

Les communes suivantes se sont excusées :

Charmey, Echarlens, ABMG, Sorens, Vaulruz, Gruyères, Bulle et Riaz.

# ORDRE DU JOUR de l'assemblée générale extraordinaire :

- 1. Mot de bienvenue et approbation de l'ordre du jour
- 2. Présentation des candidats au Comité de la crèche
- 3. Election des candidats en qualité de membres du Comité
- 4. Désignation du président

Les convocations avec l'ordre du jour ont été envoyées en date du 22 novembre 2017.

Au nom de l'Association-Crèche « Les Galopins », Mme Christa Leu, vice-présidente du comité, souhaite la plus cordiale bienvenue à cette assemblée générale extraordinaire du mercredi 13 décembre 2017 à 17h00.

Préliminairement à l'examen du premier point à l'ordre du jour, le comité informe les membres que M. Fabien Morand lui a remis plusieurs procurations lui donnant pouvoir de représentation de plusieurs membres pour cette assemblée extraordinaire.

Mme Nicole Moret constate que cette représentation de plusieurs membres à l'AG est contraire aux statuts, qui ne prévoient pas cette possibilité, ainsi qu'à la loi et plus particulièrement à l'art. 67 al. 2 CC.

Le comité observe que cette représentation n'est dès lors pas valable et qu'elle ne peut pas être acceptée. Le comité invite cependant M. Fabien Morand à librement s'exprimer, à titre personnel, et de manifester son opinion en usant de son droit de vote sur les questions qui sont soumises aux membres lors de la présente assemblée.

Mme Nicole Moret explique aux membres présents la raison qui est à l'origine de cette assemblée générale extraordinaire. Celle-ci consiste en la recomposition du comité, par l'élection de deux nouveaux membres, afin que celui-ci se retrouve dans une composition conforme aux statuts (soit au minimum 5 membres) afin de lui permettre de valablement continuer de fonctionner et à gérer la crèche comme il le faisait jusqu'à la démission de deux de ses membres.

Il est exposé aux membres que la démission inopinée de deux membres du comité a provoqué une situation de blocage. Ces deux démissions ont été la conséquence de plusieurs irrégularités observées dans le fonctionnement du comité.

Le comité explique aux membres que cette situation de blocage est très inconfortable pour le pilotage de la crèche mais qu'elle n'a fort heureusement aucun impact sur la prise en charge des enfants.

Le comité donne lecture de la lettre du 13 novembre 2017 de Mme Marie-Claude Audergon, à la suite de quoi celui-ci expose sa propre version des faits, fondée sur les témoignages des membres du personnel concerné ainsi que sur les faits constatés dans le cadre du comité. Le comité expose également le motif invoqué par Monsieur Jean-François Noël pour justifier sa démission.

Le comité ajoute qu'il refuse en l'état de créer une polémique sur la question de ces démissions, ne voulant pas faire le procès de Mme Audergon et M. Noël, mais explique qu'il compte au contraire agir uniquement dans l'intérêt de la crèche en permettant à son comité de se reformer valablement pour continuer à assumer les tâches qui lui sont confiées.

Mme Nicole Moret fait part à l'assemblée de 2 propositions qui ont été adressées au comité dans les délais impartis par les statuts :

- 1. Report de l'assemblée générale extraordinaire à une date ultérieure
- 2. Audition des deux démissionnaires

Le comité estime plus simple de traiter ces deux points en un seul : le renvoi de l'assemblée générale extraordinaire avec audition des démissionnaires.

Le comité rend toutefois attentif les membres présents à deux éléments importants :

- 1. Un éventuel renvoi de l'assemblée générale prolongerait d'autant le blocage du comité qui demeurait dans l'incapacité de prendre des décisions, ce qui n'est évidemment pas souhaitable du point de vu des intérêts de la crèche.
- 2. Par ailleurs, les statuts ne prévoient pas la possibilité pour des non-membres, qui n'exercent pas de fonction au sein de l'association, de librement s'exprimer dans une assemblée générale qui par définition est réservée uniquement aux membres.

Ceci exposé, le comité indique que les époux Portner ont suggéré que les démissionnaires puissent s'exprimer par une déclaration écrite qui sera ensuite lue. Le comité est favorable à cette solution qui respecte nettement plus l'esprit des statuts.

M. Fabien Morand intervient en s'interrogeant quant au bon fonctionnement de la crèche. Il expose son incompréhension quant au fait que Mme Audergon et M. Noël aient choisi de démissionner ensemble. Il poursuit en expliquant qu'à son avis le comité a fait preuve d'un mode de fonctionnement non adéquat par rapport à l'ex-présidente. Il évoque ensuite le fait que récemment, plusieurs parents ont essayé de contacter Mme Bailo, et qu'en réponse, il leur a été signalé qu'elle était en vacances, alors qu'il semblerait qu'elle soit en arrêt maladie. Il demande ensuite au comité s'il a quelque chose à cacher, du fait qu'il ait refusé de prendre en considération les procurations qu'il lui avait remis préliminairement à l'assemblée générale de ce jour. Il souhaiterait que Mme Audergon puisse expliquer aux membres son ressenti sur ce qui se passe actuellement à la crèche. Par ailleurs, il indique que le Service de l'Enfance et de la Jeunesse (SEJ) a été contacté par certains parents, et que ce dernier leur aurait expliqué que le comité ad hoc semblerait faire le choix de fragiliser la crèche plutôt que de la pérenniser. Il demande finalement à ce que l'assemblée soit reportée au mardi 9 janvier 2018 à 19h30.

Mme Nicole Moret conteste les remarques de M. Fabien Morand et rappelle à celui-ci que la priorité du comité a toujours été et demeure le bien-être des enfants.

M. Fabien Morand expose que la mise à pied de Mme Bailo du jour au lendemain et pour 3 semaines de vacances laisse supposer que la priorité du comité n'est pas celle qu'elle veut laisser entendre.

Mme Karen Constantin s'interroge car la mise à pied de Mme Bailo coïncide avec la démission de deux membres du comité. Mme Bailo a toujours été notre repère pour la crèche et son absence suscite beaucoup de questions.

Mme Nicole Moret relève que Mme Bailo est toujours employée de la crèche et qu'actuellement elle est en arrêt maladie. Le secret médical ne permet pas au comité d'en savoir plus.

Un parent demande qui assure la direction pendant l'absence de Mme Bailo. Le comité répond que Mme Sylvie Roch, directrice administrative, traite l'administratif et que les responsables de groupe s'occupent de la pédagogie, comme cela est de mise lorsque Mme Bailo prend ses vacances.

Mme Hurni dit ne pas avoir vu d'annonce dans les journaux pour le poste de directrice administrative à repourvoir, alors que ceci est urgent du fait que Mme Roch quitte au 31.01.2018. Pourquoi le comité ne cherche pas quelqu'un.

Mme Nicole Moret rappelle que le comité n'étant pas conforme aux statuts ne peut pas engager un nouveau collaborateur.

Mme Corinne Baumann informe que depuis deux ans, les membres cherchent une personne pour remplacer Mme Audergon, membre sortant au 31.12.2017.

Mme Hélène Gehrig soulève que le comité en place n'a pas de compétences dans le domaine social.

Mme Christa Leu indique que les responsables de groupe sont formées, et que plusieurs personnes dans la crèche ont la même formation que Mme Bailo. Elle ajoute que chaque année

Mme Bailo a pris des vacances en dehors des vacances officielles de la crèche et ceci n'a jamais posé problème aux parents, respectivement que l'encadrement pédagogique des enfants n'a rien subi. Elle expose que la crèche fonctionne très bien avec les responsables de groupe, la direction administrative et les membres de l'équipe éducative. Elle précise qu'à ce jour, la crèche compte 25 collaborateurs, et que le comité a un devoir envers son personnel.

- M. Frédéric Portner prend la parole et remercie le comité d'avoir pris acte des deux points demandés dans son courrier. Il dit ne pas avoir pris de partie, mais qu'il demande des renseignements. Il explique qu'entre l'assemblée et le comité, des attitudes ont fait qu'il y a des suspicions. Il poursuit en expliquant qu'il estime que certaines informations sont mises sous le tapis. Il demande pourquoi Mme Bailo ne fait plus confiance au comité en place ?
- M. Frédéric Portner indique ensuite avoir été contacté par le comité pour le poste à repourvoir au sein du comité et a rencontré ses membres lors d'une séance. Il dit effectivement s'être montré assez critique et que le rendez-vous planifié une semaine après a été annulé par les membres du comité. Il soulève également que le comité n'a pas de représentant dans le domaine du social ou de l'éducation et que la monoculture est malsaine dans le comité.

Le comité réagit en indiquant que le domaine de l'éducation ou du social n'est pas spécifiquement représenté dans le comité, celui-ci ayant principalement pour tâche la gestion administrative et financière de l'association.

Mme Valérie Portner prend la parole en disant qu'elle a été membre du comité et qu'elle vient du domaine social.

Mme Patricia Ayer rajoute que Mme Valérie Portner a démissionné du comité depuis 3 ans et que depuis l'association fonctionne toujours, sans que l'équipe éducative en soit impactée.

M. Francis Panchaud prend la parole et rappelle que l'objectif principal des parents doit être le bien-être des enfants. Il expose que les membres de l'association ne doivent pas aller chercher des poux à gauche et à droite, mais plutôt chercher des solutions. Il propose à l'assemblée de nommer un comité en intérim pendant un certain temps afin de pouvoir éclaircir les choses. Certains parents ont des informations que d'autres parents n'ont pas. Il confirme qu'effectivement au vue du secret médical, personne n'a le droit d'aller poser des questions à Mme Bailo sur son état de santé.

Mme Nicole Moret remercie M. Panchaud pour sa proposition.

Mme Karen Constantin confirme que tous les membres n'ont pas les mêmes informations. Elle souligne que le comité se dit cherchant des membres et au vu de la situation d'urgence, elle s'interroge quant au fait que le comité n'ait pas choisi M. Frédéric Portner.

M. Frédéric Portner expose qu'il ne voit pas de disfonctionnement au niveau de la crèche, mais que tous ces faits n'inspirent pas la confiance. Il poursuit en expliquant qu'une équipe éducative ne doit pas se gérer de la même manière que dans un autre domaine. Selon lui, il manque au comité du savoir et des connaissances.

Mme Nicole Moret répond qu'à la suite des deux démissions, le comité a dû trouver dans l'urgence deux candidats qui présentent des compétences dans les domaines de la gestion de l'association.

M. Frédéric Portner demande si le comité a également été à l'écoute de l'équipe éducative.

Mme Amélie Gapany mentionne que l'assemblée mélange les choses : la maladie de Mme Bailo et le comité non complet qui ne répond plus aux statuts.

Mmes Patricia Ayer et Nicole Moret indiquent qu'elles n'ont pas de problème de laisser leurs places à d'autres parents. Mais elles se disent très frustrées, car les membres actuels du comité ont donné beaucoup de leur temps depuis des mois pour faire progresser la crèche, notamment au niveau de l'encadrement du personnel, sans compter les autres défis à venir qui auront un impact décisif sur l'avenir de celle-ci.

Mme Nicole Moret demande ensuite d'où viennent les adresses mails privées des parents qui ont été utilisées dans le cadre des courriels adressés à plusieurs membres avant la présente assemblée.

- M. Francis Panchaud rappelle que l'on mélange les choses et que ce n'est pas la meilleure stratégie pour aller de l'avant. Il demande que les deux candidats que le comité actuel a recrutés soient présentés à l'assemblée. Il indique que les statuts de l'association mentionne que le comité peut aller jusqu'à 9 membres. Il propose de faire un comité à plusieurs membres et que ces derniers puissent analyser la situation tranquillement et avec un esprit calme, le personnel devant pouvoir travailler sereinement et dans de bonnes conditions.
- M. Thierry Gutknecht trouve important le suivi des enfants. Il demande si le concept pédagogique qui a été présenté lors d'une assemblée est toujours d'actualité. Il demande également si Mme Bailo a toujours la confiance du comité.

Le comité répond qu'il accorde toujours sa confiance en Mme Bailo, qui est en l'état toujours employée de la crèche, et que la continuité pédagogique est assurée soit par Mme Bailo, soit par les responsables de groupe.

- M. Fabien Morand demande si le comité actuel est dès lors complété ou si un nouveau comité est élu afin de pouvoir donner les éclaircissements nécessaires lors de la prochaine assemblée à savoir le 9 janvier 2018.
- M. Pierre Moret propose de continuer avec le comité actuel, mais complété par deux nouveaux membres, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui est déjà agendée.
- M. Derré, conseiller communal de la Commune de Marsens, explique qu'il doit quitter cette séance car il doit participer à une deuxième activité. Cependant il veut soulever une chose : il faut régler le côté opérationnel afin que le comité puisse fonctionner valablement. Il demande au comité s'il peut agir dans des cas d'urgence ?

Mme Nicole Moret répond que tant que le comité est composé de 4 membres, aucune décision ne peut être prise. Par contre, si l'assemblée vote ce soir un comité complet, les décisions pourront être prises.

Mme Hurni propose plutôt de nommer une commission de 3 personnes neutres et qui devra pouvoir interroger les membres sortants, auditionner Mme Bailo et avoir les informations sur le disfonctionnement de la crèche indiqué en début d'assemblée.

Une maman propose de débloquer la situation en élisant ce soir les personnes qui manquent et de rétablir la situation en intérim.

Mme Nicole Moret demande quels membres présents ce soir dans l'assemblée souhaitent rejoindre le comité ? Elle demande à M. Fabien Morand s'il désire rejoindre le comité, au vu de ses remarques et critiques.

M. Fabien Morand décline et explique qu'il n'a pas le temps.

Un parent souhaite que les candidats que le comité avait recrutés soient présentés aux membres présents.

Mme Nicole Moret indique qu'une de ces 2 personnes n'est pas présente ce soir car elle est hospitalisée d'urgence.

Mme Amélie Gapany prend la parole en disant que la deuxième personne c'est elle. Cependant, elle préfère se retirer au vu du climat agressif de certains membres à l'égard du comité.

M. Francis Panchaud souligne qu'il convient d'avancer, car sinon la situation sera la même le 9 janvier 2018 et il faudra recommencer les discussions.

Mme Patrica Ayer dit ne plus avoir l'envie et l'énergie pour s'investir.

M. Francis Panchaud dit la comprendre et, pour sa part, qu'il n'accuse personne.

Mme Nicole Moret va de l'avant en demandant à Mme Karen Constantin de rejoindre le comité.

Mme Karen Constantin répond qu'elle n'a pas le temps.

M. Yann Mora se propose de rejoindre le comité, qui prend acte de son souhait.

Mme Nicole Moret demande ensuite à M. Francis Panchaud de rejoindre le comité.

- M. Francis Panchaud accepte. Celui-ci redemande à M. Fabien Morand de rejoindre le comité.
- M. Fabien Morand rappelle qu'il veut que les choses avancent vite. Cependant, il décline à nouveau et explique avoir trop de parti pris.

Mme Nicole Moret demande ensuite à M. Frédéric Portner de rejoindre le comité.

- M. Frédéric Portner expliquant avoir aussi pris parti, il refuse.
- M. Marc Glasson prend la parole et se propose. Il demande pourquoi les membres qui attaquent le comité ne se portent pas candidat ? Dans son nouveau mandat, il ne veut pas se sentir agresser comme membre du comité.

Les membres présents sont invités par le comité à se prononcer par vote à main levée sur l'acceptation des trois membres volontaires.

A la majorité, MM Yann Mora, Marc Glasson et Francis Panchaud sont nommés membre du Comité de l'Association Crèche les Galopins dès le 13.12.2017.

- M. Fabien Morand demande la date de la prochaine assemblée.
- M. Marc Glasson lui répond que le comité va devoir se réunir et que les nouveaux membres doivent prendre connaissent des dossiers. Une assemblée le 9 janvier 2018 n'est dès lors pas possible, car trop proche dans le temps.
- M. Thierry Gutknecht demande si lors de la prochaine assemblée générale, les membres de l'Association auront un retour sur ce qui se passe à l'interne.

Le comité répond oui.

Mme Corinne Baumann, membre du comité, fait part de sa colère et soulève l'ampleur démesurée que les choses ont prises. Elle rappelle encore une fois que le comité en place veut avancer pour le bien des enfants et pour l'ensemble de l'équipe éducative. Elle remercie à cet égard le personnel qui fait un travail exemplaire et qui ne mérite pas toute cette agitation.

Mme Christa Leu, membre et vice-présidente du comité, la rejoint dans ses paroles.

La parole n'étant plus demandée, Mme Christa Leu clôt cette assemblée générale extraordinaire et remercie l'assemblée pour son attention.

Fin de	l'asser	nblée à	18h10
--------	---------	---------	-------

Association « Crèche Les Galopins – Marsens »

Christa Leu Vice-présidente du comité Sylvie Roch
Directrice administrative